# MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DES ACTIVITÉS CYCLISTES

## IMPORTANT

Suite à la réforme des licences "compétiteurs" de la Fédération Française de Cyclisme (FFC), la Commission Nationale Sportive (CNS) des Activités Cyclistes de l'UFOLEP Nationale a pris les décisions suivantes :

**A partir de la saison 2023**, pour les masculins et les féminines, seules les catégories suivantes de la FFC seront acceptées sur les épreuves Cyclosport UFOLEP :

- *Access* (1 à 4 | Anciennes catégories Pass Cyclisme (D1 à D4), Pass Cyclisme Open 3ème catégorie -100 points [pour 2023])
- Juniors U19 classés en catégorie *Access*.

**Pour le Cyclo-cross**, la saison étant commencée, cette nouvelle réglementation sera effective pour la saison 2024.

Veuillez-vous reporter aux nouvelles fiches du règlement national 3, 4, 9 et 10B pour plus de renseignements (modifications en bleu) sur le site de la Commission nationale sportives des activités cyclistes.

Par ailleurs, il a été décidé d'accepter les 1ère catégorie FSGT sous certaines conditions qui seront présentées prochainement.